

Compte rendu – Session de travail du mardi 20 juin 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 20 juin 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : M. Dany Carpentier et M. Jean Lamarche.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 6 juin 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 6 juin 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Comité jeunesse – Recommandation

Sujet	M. Steven Hill Paquin remercie les membres du conseil municipal de donner l'occasion aux membres du comité jeunesse de présenter le fruit de leur travail. Il explique que le comité jeunesse est une instance officielle de la Ville, créée pour répondre à un engagement de la politique jeunesse et dont le mandat consistait à émettre des recommandations au conseil municipal dans le but de favoriser une citoyenneté inclusive permettant aux jeunes de jouer un rôle actif dans leur communauté. L'orientation « favoriser l'inclusion des jeunes » a été déclinée en trois axes : compréhension des besoins et des aspirations des jeunes issus des différents milieux, soutien à l'inclusion des jeunes de la diversité et mise en valeur de l'apport des jeunes de la diversité. Chacun de ces axes contient un ou deux objectifs qui sont assortis de 29 recommandations. M. Steven Bilodeau, Mme Marie-Pierre Gnassounou-Akpah et M. Philip Mongrain énumèrent à tour de rôle les recommandations du comité jeunesse. Ces recommandations seront ensuite analysées par les directions concernées durant l'été, et le conseil municipal fera une rétroaction au comité jeunesse en septembre. Les élus et élus félicitent les membres du comité jeunesse pour leur travail et posent des questions, notamment au sujet d'une présentation à la Table de travail sur le développement social et d'un kiosque à la journée portes ouvertes sur le PTI.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Daniel Cournoyer quitte la session de travail à 13 h 40 et est de retour à 13 h 46.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Comité jeunesse – Recommandations ».	

Présentation et période de questions – Parc 40-55

Sujet	<p>MM. Mario De Tilly et Dominic Thibeault présentent la troisième mouture pour le développement du parc industriel 40-55. M. Thibeault revient sur la deuxième mouture présentée en décembre 2022 ainsi que sur la présentation et la grille d'analyse du groupe RIVE et compare ces documents à la troisième mouture, qui serait développée en deux phases. Mme Cynthia Simard annonce qu'une séance information publique se tiendra le mardi 27 juin 2023 à 19 h. Les personnes intéressées à y participer devront remplir le formulaire sur le site Web de la Ville. De plus, la séance d'information sera webdiffusée.</p> <p>Période de questions :</p> <p>M. René Martin demande si la nouvelle mouture respecte les engagements de la COP15 relativement au pourcentage de milieux naturels protégés. M. Thibeault répond que c'est le cas.</p> <p>Mme Maryse Bellemare demande si la troisième mouture détruit moins de milieux humides que la proposition du groupe RIVE. M. Thibeault répond que c'est le cas, mais que l'analyse du RIVE repose sur les données que le groupe détenait; la Ville doit regarder le développement sous le prisme de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement du Québec</i>, ce qui explique les différences entre les deux propositions.</p> <p>M. Luc Tremblay demande quels sont les outils pour protéger tout ce qui reste. M. Thibeault répond que les outils sont le zonage (outil conféré par la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>) et les servitudes de conservation. M. Tremblay affirme qu'il ne s'agit pas d'une véritable protection, car il est possible de modifier le zonage. M. Thibeault répond qu'il faut faire en sorte qu'il devienne « gênant » de modifier le zonage au cours des prochaines années. Il convient que les outils de conservation ont des limites, mais ce sont ceux que la Ville détient. M. Tremblay demande si la Ville s'en tiendra aux 82 hectares de zone développable. M. Thibeault répond que cela dépendra de la taille des lots et des types d'industries. M. De Tilly ajoute qu'il existe des critères d'occupation de sol et que le parc industriel se spécialise dans les industries « vertes » pour les dix à trente prochaines années. M. Tremblay demande ce qui se passera s'il n'y a plus de terrains industriels dans trente ans. M. De Tilly répond qu'il pourra y avoir un autre type de développement industriel ainsi que du recyclage industriel, mais que pour l'instant, tout est saturé partout. M. Tremblay affirme que le problème de Trois-Rivières, c'est qu'elle manque de revenus. Selon lui, Trois-Rivières sur Saint-Laurent (TRSL) devait apporter beaucoup de revenus et depuis le début de ce développement, la Ville n'a jamais été si mal en point financièrement. Toujours selon M. Tremblay, dans dix ans, on voudra encore continuer à développer. M. De Tilly répond que TRSL est un ensemble résidentiel avec un taux de taxation très bas. M. Thibeault ajoute que l'effet ne se ressent pas encore puisqu'il s'agit du début de la densification du périmètre urbain.</p> <p>Mme Pascale Albernhé-Lahaie comprend que la proposition du groupe RIVE, qui a tout mis dans le même bloc, tenait compte du fait que des milieux humides sont déjà dégradés et qu'il valait mieux s'en départir, ce qui explique une plus grande destruction. De plus, puisque le développement était « collé » sur la zone déjà développée, il protégeait l'intégrité des milieux naturels restants. Mme Albernhé-Lahaie demande quelles seraient les étapes à franchir (zonage, certificat, etc.) si la Ville décidait aller de l'avant avec une proposition qui se rapproche de celle du RIVE. M. Thibeault répond qu'il faudrait repartir de zéro et s'en reparler dans deux ans. M. Luc Tremblay demande si le certificat d'autorisation (CA) que détient la Ville couvre tout le secteur à développer. M. Thibeault répond que la première mouture du projet est visée par le CA, il est impossible de faire moins que ce qui est inscrit au CA.</p> <p>M. Richard W. Dober affirme que la troisième mouture conserve une vitrine sur l'autoroute 40 et se questionne sur l'impact négatif sur les milieux humides par rapport à la proposition du groupe RIVE. M. Thibeault indique que dans le développement d'une zone comme celle-là, les contraintes sont cumulées et qu'il est possible de présumer que l'établissement de l'autoroute a eu des répercussions sur les milieux humides. Il ajoute que RIVE n'a pas utilisé les mêmes critères puisqu'il est parti d'une page blanche; il est donc normal que sa proposition soit différente. En ce qui a trait aux passages fauniques, il y a deux points de passage ou de connectivité faunique qui sont connus. Le point de connectivité faunique le plus important est situé près du chemin des Petites-Terres et du viaduc, et c'est là que les efforts seront concentrés. M. Dober voit l'autoroute comme une barrière naturelle à l'écoulement de ces écosystèmes et a l'impression qu'on fortifie le blocage de ces milieux humides. M. Thibeault explique que dans ce secteur, les sols sont relativement sablonneux et que dans ces milieux humides, l'eau ne circule pas très bien. L'impact de l'autoroute sur l'hydraulique du secteur n'a pas beaucoup d'impact sur les milieux humides du parc industriel. M. Dober croit qu'il ne faut pas aller trop vite dans ce dossier et obtenir des informations sur toutes les questions.</p> <p>Mme Geneviève Auclair demande si le certificat de 2014 couvre tout ce qui est à l'écran. M. Thibeault répond que la zone est plus grande, c'est tout ce qui est en orange-rose sur la carte. Mme Auclair souhaite en savoir plus sur le phasage. M. Thibeault répond que selon l'équipe du Génie, il faut aller de l'avant avec la première phase des travaux (drainage, plans et devis et installation des infrastructures). Un bassin de rétention devrait être aménagé près de l'autoroute. Mme Auclair demande ensuite si la Ville a un projet de restauration des milieux humides et hydriques. M. Thibeault répond que dans ce projet, il y a eu des projets de restauration à petite échelle et qu'à Trois-Rivières, il y a peu d'occasions de restauration à grande échelle. Mme Auclair demande si Trois-Rivières est l'endroit où il y a le plus de milieux humides. M. Thibeault répond que Trois-Rivières se situe dans la moyenne.</p>
--------------	--

M. Pierre-Luc Fortin demande si dans la troisième mouture, la rivière aux Sables est un nouveau milieu protégé qui ne faisait pas partie de la deuxième mouture et qu'il ne s'agit pas d'un ajout. M. Thibeault répond que ça ne change pas les travaux à moyen terme et que les répercussions concernent l'industriel différé. M. Fortin demande ensuite si M. Jean Lamarche a vu les grandes lignes de cette troisième mouture. M. Thibeault ne peut répondre à cette question.

M. Jonathan Bradley revient sur le préambule de M. De Tilly et demande s'il existe encore des friches qui peuvent être densifiées. M. De Tilly répond qu'il reste encore quelques endroits, mais qui n'ont pas la même ampleur que le 40-55. M. Bradley affirme ensuite qu'il faut réduire la pression fiscale sur le secteur résidentiel et que ce projet permet d'augmenter la RFU et d'obtenir un équilibre entre le développement économique et les enjeux environnementaux. Selon lui, il faut arrêter d'analyser pour paralyser et avancer.

M. Luc Tremblay indique que le montant nécessaire n'est pas inscrit au PTI en raison d'une taxe d'amélioration locale. Il demande d'où proviendront les fonds pour effectuer les travaux nécessaires. M. Robert Dussault propose de modifier le PTI, de présenter un règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ensuite d'effectuer les travaux. L'objectif est de vendre le plus rapidement possible les terrains afin de remettre aux investisseurs le coût des services. Il faut commencer par les services professionnels de drainage, l'aménagement par l'équipe du Génie du poste de pompage et ensuite la vente des terrains qui permettra de payer les infrastructures. M. Tremblay affirme que ces terrains industriels seront vendus trois fois plus cher qu'à Varennes et deux fois plus cher qu'à Drummondville. Il se demande comment convaincre les entrepreneurs de venir s'établir ici. M. De Tilly répond que les entrepreneurs viennent s'installer sur la base d'une opportunité et qu'en règle générale, les ventes se font selon la spécificité des terrains, ce qui est un principe de marketing.

Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il est possible que les fonctionnaires préparent un tableau clair des revenus potentiels qui tiendra compte de tous les coûts (infrastructures, intérêts, entretien, carbone libéré dans l'atmosphère). Elle souhaite être convaincue de l'impact sur le compte de taxes pour prendre une décision éclairée. M. De Tilly répond que deux analyses ont déjà été faites par Raymond Chabot Grant Thornton et qu'elles pourront être remises aux membres du conseil municipal. Mme Alberne-Lahaie demande si le tableau sera fait. M. Daniel Cournoyer répond qu'il ne sera peut-être pas prêt dans la prochaine semaine. M. Luc Tremblay dit que si d'ici cinq ans, les revenus de taxation sont de 3 millions \$ et que le poste de pompage et les rues coûtent 15 millions \$, combien de temps sera nécessaire avant de récolter de l'argent. Il ajoute qu'il faut avoir des données pour analyser la rentabilité. M. Cournoyer répond que la Direction des finances et M. François Vaillancourt pourront préparer ces documents. M. Pierre-Luc Fortin mentionne que ces données sont nécessaires pour la prise de décision. Il demande si ces données seront présentées à des experts indépendants de l'extérieur de la Ville.

M^e François Bélisle a de la difficulté à croire que les entrepreneurs vont payer le montant demandé pour les terrains. M. Daniel Cournoyer répond que des entreprises cognent à la porte pour venir s'installer ici en raison de la Vallée de la transition énergétique. M^e Bélisle demande pourquoi procéder à toute vitesse alors qu'il a fallu plus de deux ans pour préparer cette mouture et pourquoi ne pas effectuer une étude industrielle comme l'avait demandé M. Dany Carpentier.

Mme Pascale Alberne-Lahaie demande à ses collègues qui se sont prononcés sur la troisième mouture s'ils y ont eu accès avant les autres membres du conseil. Elle dit être d'accord avec le développement économique mais qu'actuellement, le terrain de jeu ne considère pas la protection de l'environnement et de la biodiversité. Elle ne comprend pas que la Ville ne soit pas en relation avec le monde de la recherche de Trois-Rivières et croit qu'il faut des tables de concertation avec des experts du domaine. Selon elle, la Ville est prise au piège avec le certificat d'autorisation de 2014 afin de ne pas payer des millions de dollars en compensation. M. Thibeault répond que si la Ville redemandait le certificat d'autorisation, elle obtiendrait le même certificat dans le contexte juridique actuel en raison du principe du « éviter-minimiser-compenser ». Le groupe RIVE n'obtiendrait pas de certificat avec sa proposition.

M. Alain Lafontaine appuie le projet et se dit fier de ce développement.

M. Daniel Cournoyer précise qu'un avis de motion sera déposé ce soir et qu'il n'y aura pas de vote. Mme Pascale Alberne-Lahaie dit qu'il faut du temps pour assimiler tout ce qui a été présenté cet après-midi et qu'il faut consulter la population avant de déposer l'avis de motion. C'est pourquoi elle demande le retrait du point et souligne du même souffle que le vérificateur général de la Ville mène actuellement une enquête sur IDÉTR. M. Cournoyer répond que le point demeure à l'ordre du jour.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Agrandissement du parc technologique 40/55 troisième version ».

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 13, 19-20-21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 38 et 43 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 13, Mme Geneviève Auclair demande quelles pourraient être les répercussions si la décision était reportée en septembre. M. Daniel Cournoyer répond qu'il s'agit d'une décision qui aurait pu être prise il y a longtemps et qu'en raison de la Vallée de la transition énergétique, il ne faut plus repousser la décision.

Aux points 19, 20 et 21, M. Dominic Thibeault explique qu'il s'agit de la transformation de la zone de plan d'aménagement d'ensemble et qu'il y aura une consultation publique ce soir à 18 h. M^e François Bélisle demande si ces points avaient été adoptés à une séance antérieure et qu'ils reviennent à cause de corrections mineures. M. Thibeault répond que c'est effectivement le cas.

Au point 22, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'IDÉTR s'est empressée de retirer les élues et élus de son conseil d'administration, conformément à la recommandation de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) et qu'il faudra être attentif en matière de reddition de comptes. Il croit qu'on retire le politique, mais qu'on vient le chercher quand il y a des besoins.

Aux points 22 et 23, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme avoir eu les mêmes réserves que M. Fortin au moment de l'adoption de la politique-cadre. Les élues et élus sont retirés, mais aucun retour n'a été fait par le comité de gouvernance. M. François Vaillancourt explique qu'IDÉTR a procédé aux changements et modifié ses règlements généraux et qu'il est prévu que la reddition de comptes se fasse de façon diligente, même si la lettre de mandat n'a pas encore été envoyée. La Fondation Trois-Rivières durable a fait de même pour se conformer à la politique-cadre. M. Vaillancourt ajoute qu'il doit y avoir une cohérence entre la politique-cadre et ce qu'on exige des corporations mandataires. Mme Alberne-Lahaie réplique qu'il n'y a eu aucun retour sur ce à quoi les membres du conseil municipal peuvent s'attendre, qu'elle veut avoir un suivi des travaux du comité. M. Vaillancourt explique qu'un contrôle est exercé par le conseil de ville vers les organisations paramunicipales. La lettre de mandat sera envoyée une fois que le plan d'orientations politiques du conseil municipal aura été adopté. Mme Alberne-Lahaie demande ce qui va se passer entre le dépôt de la lettre de mandat et la reddition de comptes puisque ces pratiques n'ont pas été communiquées au conseil et s'il est possible de retirer le point. M^e François Bélisle demande quant à lui si les élues et élus membres des conseils d'administration des organisations hors du périmètre comptable seront aussi retirés. M. Vaillancourt répond que la décision ne lui appartient pas, qu'il s'agit de la volonté du conseil. Il propose de contacter l'IGOPP afin d'obtenir une lettre qui légitimerait le retrait des autres organisations. Mme Maryse Bellemare propose quant à elle de discuter de nouveau de ce sujet à l'automne, avant de faire les désignations pour les différents comités.

Au point 24, M^e Yolaine Tremblay annonce que le projet de résolution sera modifié à la lumière des discussions tenues plus tôt durant la session de travail.

Au point 25, M^e Yolaine Tremblay rappelle que la résolution avait été prise en délibéré à la séance publique du 6 juin dernier. M. Dominic Thibeault informe les membres du conseil municipal que des discussions ont été menées avec l'entrepreneur et que des documents lui ont été transmis. Il reviendra avec un projet modifié en août, et la décision est reportée au 5 septembre 2023 puisque le processus se poursuit.

Au point 27, M. Pierre Montreuil demande si les contributions 2023 et 2024 à F.E.U. vert sont équivalentes à celles de l'UQTR (moitié-moitié). M. Dominic Thibeault répond que c'est le cas.

Au point 28, M. Pierre-Luc Fortin est enchanté par le projet de construction qui fait place à la densification et à la vie au centre-ville. Il se réjouit également du faible nombre de cases de stationnement de ce projet.

Au point 29, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'en matière de densification, il s'agit d'un bon projet et demande si par rapport à la première version, il y a eu diminution du nombre de cases de stationnement. M. Robert Dussault répond que c'est le cas.

Au point 38, M^e François Bélisle demande si les promoteurs ont rencontré le voisinage immédiat. M. Dominic Thibeault répond que selon lui, aucune rencontre n'a eu lieu. Mme Maryse Bellemare demande à M^e Bélisle s'il est d'accord avec les points 38 et 39. M^e Bélisle répond que le projet est acceptable et qu'il respecte la décision du CCU.

Pour la discussion du point 43, M. Jonathan Bradley quitte la salle de réunion. M. Pierre-Luc Fortin demande quel est le modèle discuté avec M. Damphousse de la Ville de Varennes. M. Dominic Thibeault répond que cette discussion se tiendra à huis clos. M^e François Bélisle demande si cette planification comprend le nouveau pavillon annoncé à l'automne pour le Pavillon des Seigneurs qui sera annexé à l'école Beau-Soleil. M. Robert Dussault répond que ce n'est pas le cas pour l'instant.

M^e Yolaine Tremblay annonce le retrait du point 54 de l'ordre du jour de la séance publique.

Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite ajouter un point en Affaires nouvelles, une résolution de Vivre en Ville concernant un registre des loyers qui n'engage pas légalement la ville et n'oblige pas les propriétaires à s'inscrire puisqu'il est sur une base volontaire. Elle ajoute que des grandes villes ont donné leur appui à cette résolution. M. Daniel Cournoyer souhaite entendre les recommandations du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire à ce sujet et demande d'en discuter à huis clos.

Décision : Modifier le projet de résolution au point 24. Reporter la décision du point 25 à la séance du 5 septembre 2023. Retirer le point 54 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 20 juin 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points des élues et élus municipaux, consultation des collègues

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : M. Pierre Montreuil annonce une bonne nouvelle à ses collègues, le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal a répertorié 300 sites problématiques à Trois-Rivières. Les 75 premiers sites sont admissibles à une subvention de 75 % du coût des travaux, ce qui est considérable. M. Pierre-Luc Fortin propose de réviser le PTI puisque la Ville visait une subvention de 50 % du coût des travaux. M. Robert Dussault souligne qu'il faut prendre en considération la capacité d'exécution.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin résume les sujets discutés à la dernière réunion du comité : impacts budgétaires de la fermeture de l'aréna Jérôme-Cotnoir, présentoir du Temple de la renommée au Colisée Vidéotron, indicateurs en tourisme sportif, dépôt de la planification des grands événements pour l'été et dépôt du comité d'audit des grands événements.</p> <p>Mme Maryse Bellemare souhaite aborder le sujet du budget participatif, dont la ligne a été retirée du PTI le 16 juin dernier. Elle demande ce qui arrivera avec la consultation qui a été faite et celle qui devait avoir lieu en juillet. Puisque le projet a été retiré, elle tient à s'assurer que la Direction des communications et de la participation citoyenne ne travaille pas inutilement. Mme Cynthia Simard explique que le processus est commencé : il y a eu un premier atelier de co-création et il devait y avoir une dernière rencontre pour concrétiser le projet. Si elle n'a pas le budget 2024, elle doit tout arrêter. M. Pierre-Luc Fortin lance que le projet a été annoncé sans obtenir l'approbation du conseil municipal et demande si le budget a été voté. Mme Simard répond que les fonds étaient inscrits au PTI. M. Fortin rétorque qu'il aurait fallu attendre l'adoption du PTI pour commencer le projet. M. Robert Dussault réplique que les membres du conseil municipal savaient que les fonds du projet participatif étaient inscrits au PTI. M. Fortin affirme que le projet participatif n'est plus un projet qui revient aux citoyennes et citoyens, qu'il est dénaturé. Mme Bellemare répond que c'est pour répondre à ces préoccupations que le post-mortem aurait été utile. M^e François Bélisle demande pourquoi personne n'a dit que ce retrait affectait le projet voté en début d'année 2023 durant les discussions sur le PTI et qu'il n'y a pas eu de post-mortem. Mme Bellemare répond que le post-mortem était prévu à la prochaine réunion de la Commission sur les ressources humaines et les finances. M^e Bélisle propose alors que l'organisation trouve les 100 000 \$ nécessaires pour mener à bien le projet, qu'il n'y ait pas de processus participatif en 2024 et qu'un post-mortem soit fait. M. Luc Tremblay affirme être lui aussi d'accord pour ajouter 100 000 \$. M. Jonathan Bradley explique que la façon dont des membres du conseil municipal l'ont compris, c'est que le vote était pour les projets 2024, 2025 et 2026 et que le projet 2023 était payé à même les fonds de l'an passé. Les élus et élus discutent et décident que la somme manquante sera trouvée afin de mener à bien le projet participatif 2023, qu'il n'y aura pas de nouveau projet participatif en 2024 et qu'un post-mortem se tiendra dans une rencontre du 5^e mardi en présence de toutes et de tous.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	